ASSOCIATION AVALLON MORVAN
pour la PECHE

Siège social : 18, avenue des Chaumottes
AVALLON 89200
Tél. : 03 86 34 01 09
Site internet : http://aamp.chez.com/

RAPPORT MORAL

de Daniel Lulic

Président de l'A.A.P.P.M.A. « Avallon-Morvan »

(Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Aux Membres de l'Association

A Monsieur le Président de la Fédération (F.P.P.M.A. 89)

Assemblée Générale – Novembre 2026

Introduction

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis à l'occasion de notre Assemblée Générale annuelle de l'association **Avallon Morvan Pêche**.

Cette assemblée se déroulera en deux temps forts :

1. **Le bilan de l'exercice : l**a présentation du rapport annuel de l'association, de ses activités, de ses actions en faveur de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, ainsi que des résultats financiers et des perspectives pour 2027.
2. **Le renouvellement du Conseil d'Administration**, suivi de l'élection du nouveau bureau de l'association. *(Appel à candidats)*
3. **Comme à l'habitude, nos échanges se clôtureront autour du traditionnel verre de l'amitié.**

L'année écoulée a été une nouvelle fois marquée par des conditions climatiques particulièrement difficiles. La sécheresse et la répétition des épisodes de fortes chaleurs mettent nos cours d'eau et leurs populations piscicoles à rude épreuve.

Dans ce contexte, notre association doit poursuivre son action avec détermination : défendre la pratique de la pêche, mais également protéger durablement les milieux aquatiques et les populations de poissons qui constituent notre patrimoine commun.

---

1. Une situation climatique préoccupante

Les années se suivent et le constat climatique devient de plus en plus alarmant pour nos rivières et nos plans d'eau. En 2026, pas moins de **quatre épisodes de canicule successifs** ont fortement dégradé les conditions de pratique et fragilisé les écosystèmes.

- **Dans le Morvan :** Nous constatons malheureusement l'assèchement de nombreux petits ruisseaux pépinières, qui constituent pourtant des zones essentielles pour la reproduction de la truite fario. À ce jour, aucune mortalité généralisée n'est à déplorer dans nos rivières, mais ce statu quo nous impose une vigilance de chaque instant.
- **À l'Étang de Girolles :** La situation y est critique. Le plan d'eau a perdu les trois quarts de son volume. Nous avons constaté la mortalité d'une centaine de grosses brèmes, d'une belle perche et de deux sandres. Les populations de carpes, gardons et tanches ont subi un stress hydrique important, aggravé par la présence nuisible d'un ou plusieurs silures.

Impact associatif : Ces perturbations environnementales répétées entraînent de facto des conditions de pêche plus difficiles, ce qui se traduit par une érosion régulière du nombre de nos sociétaires au fil des ans. Notre responsabilité est double : préserver le milieu et maintenir notre loisir attractif et accessible à tous.

---

2. Évolution des ventes de cartes et du prix des cartes de pêche

L'année 2026 se clôture sur une tendance négative. Notre association enregistre une **baisse de 5 % des ventes**, s'établissant à un total de **1 300 cartes vendues**.

Ce résultat nous invite à la prudence. La baisse des niveaux d'eau conjuguée à la hausse générale des prix risque de peser sur la fréquentation des baux de pêche à l'avenir. En 2026, le prix des cartes avait augmenté en moyenne de 3,6 %. De plus, la Fédération Nationale a acté l'indexation automatique des tarifs sur le coût de la vie, sans consultation préalable des AAPPMA. Nous regrettons ce manque de concertation, car les structures locales restent le premier point de contact des pêcheurs.

Cartes de pêche	Tarifs 2026	Tarifs 2027
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MAJEURE » 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche	**87,00 €**	***88,00 €***
CARTE ANNUELLE INTERFEDERALE EHGO **« PERSONNE MAJEURE »** 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche	**114.00 €**	***115,00***
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans au 1er janvier de l'année 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche	**27.00€**	***28,00***
Le supplément EHGO (achat indépendante la carte annuelle)	**40,00 €**	***45,00 €***
CARTE ANNUELLE « DECOUVERTE ENFANT » Jeune de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année	**8.00 €**	***9.00 €***

1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche		
CARTE JOURNALIERE Du 1er janvier au 31 décembre 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche	**13.30 €**	***13.40 €***
CARTE DECOUVERTE FEMME (Promotion) Du 1er janvier au 31 décembre 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche à 1 ligne	**42.00 €**	***43.00 €***
CARTE HEBDOMADAIRE Validité 7 jours consécutifs du 1er janvier au 31 décembre 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche	**36.50 €**	***37,00 €***

Nous devons veiller à ce que l'augmentation du prix des cartes reste compatible avec les attentes et les possibilités financières des pêcheurs, notamment des jeunes et des familles.

Les AAPPMA sont au contact direct des pêcheurs et doivent être associées aux décisions concernant l'évolution des tarifs.

---

3. Évolution de la réglementation

Face aux canicules répétées mettant en péril les populations de truites fario sauvages (à l'image des situations critiques observées sur la Romanée, le Serein, la Tille ou la Seine en amont de Châtillon), et devant l'afflux de pêcheurs itinérants, notre AAPPMA souhaite ouvrir une réflexion sur des mesures de protection fortes pour le réseau du Morvan :

- **Mailles et quotas :** Relever la taille minimale de capture de 23 à 25 cm, abaisser le quota journalier de 6 à 3 truites, et étudier la mise en place d'une fenêtre de capture (conservation autorisée uniquement entre 23 et 30 cm).
- **Matériel :** Interdire les hameçons triples, limiter l'armement à 2 hameçons simples par ligne, et imposer l'usage exclusif d'hameçons sans ardillon (ou ardillons écrasés).
- **Gestion :** Développer et multiplier les parcours de graciation (No-Kill).

La très grande majorité souhaite la réduction du quota journalier de 6 à 3 salmonidés.

---

4. Gestion du domaine et déversements

- **Etang de Marrault**

Ce plan d'eau a magnifiquement résisté à la sécheresse grâce à des conditions locales favorables. La mise en place de rehausse sur le déversoir, réalisée au printemps, a porté ses fruits :

- **10 000 m^3 d'eau supplémentaires** ont pu être stockés puis restitués progressivement durant la canicule.
- La mise en eau de la nouvelle frayère en mars a permis une excellente reproduction naturelle de carpes, de poissons blancs et de brochets.
- **Déversements :** L'absence de rempoissonnement en 2026 a été compensée par cette dynamique naturelle. Pour l'hiver 2026/2027, un apport de **500 kg de gardons** (poisson-fourrage) est programmé. Le classement en réserve de la queue de l'étang a été officiellement renouvelé par arrêté de la DDT.
- Nous venons de constater la présence vers de type EUSTRONGYLIDES de 5 à 10 cm de long, qui sont implantés dans les filets de perche. Ce vers peut provoquer chez l'homme de violentes douleurs

abdominales ; du coup nous recommandons de ne pas consommer ces poissons ; un affichage sera mis en place sur site.

- **Etang de Girolles**

Le plan d'eau est en souffrance (perte des 3/4 de son volume). **Aucun déversement ne sera effectué** tant que les niveaux d'eau ne seront pas revenus à la normale. Nous allons demander à la commune de profiter du niveau bas pour obturer la fuite située devant le trop-plein.

- **Rivières (Cure et Cousin) et Ruisseaux**

Une majorité de ruisseaux pépinières a malheureusement subi des assecs complets. Le niveau du Cousin est descendu très bas sans mortalité apparente, tandis que la Cure s'en sort très bien. Il faut bien comprendre que le Cousin mettra plusieurs années à s'en remettre avant que la population de truites fario ne se reconstitue.

- **Déversements 2027 :** Un déversement de **300 kg de Truites Arc-en-Ciel (TAC)** est prévu sur le Cousin et la Cure.

- **Le Griottier Blanc**

Le niveau a baissé de 70 cm sans mortalité constatée.
Déversements prévus en 2027 : 430 kg de TAC dont 300 kg à la charge de la Fédération.

- **Crescent : Mise à l'eau de Queuzon**

Pour mettre fin au ravinement du revêtement, l'aire de retournement va être réaménagée. Un regard de collecte sera maçonné le long de la route et une conduite d'évacuation dédiée sera installée.

---

5. Entretien et nettoyage des cours d'eau et chemins de pêche

Le maintien des accès est une priorité pour le confort des pêcheurs. Plusieurs chantiers importants ont été menés à bien :

- Réouverture et dégagement complet du **Chemin du Pêcheur** reliant le Crescent, Saint-André-en-Morvan et Villurbain (avec le soutien financier de la Fédération).
- Fauchage et débroussaillage complet des abords des étangs de **Marrault** (ainsi que la réfection de son chemin d'accès), du **Griottier Blanc** et du **Chapitre**.
- Nous adressons de chaleureux remerciements à l'**Association de défense du Trinquelin** pour son aide précieuse et son engagement sans faille pour l'enlèvement des embâcles sur nos rivières.
- 📢 ***Appel aux bénévoles :*** *Nous aurons besoin de bras au printemps prochain pour une grande journée de nettoyage du Chemin du Pêcheur. Inscription à la fin de la réunion.*

---

6. La garderie

Notre équipe de surveillance est toujours composée de trois gardes particuliers assermentés :

- **M. Pascal Douchez :** 06 30 82 68 87
- **M. Thierry Brossaud :** 06 20 28 34 78
- **M. Christophe Gagnard :** 07 60 74 13 65

Nous saluons leur dévouement et leur disponibilité sur le terrain. La garderie est essentielle pour dissuader les comportements inciviques et veiller au respect de la réglementation.

📢 ***Avis de recrutement :*** *Afin d'anticiper les futurs départs en retraite et renforcer nos patrouilles, nous recherchons activement de nouveaux candidats à l'assermentation.*

3 nouveaux candidats pour la garderie :

- Mr Hauchecorne
- Mr Clément Belli

- Mr CHATELAIN Hugo

---

7. Le parcours No-Kill de Pierre-Perthuis dans le cadre de Vézelay Grand Site

Inscrit dans le cadre du projet *Vézelay Grand Site*, ce parcours de graciation est un superbe outil de gestion patrimoniale. Nous avançons main dans la main avec la Fédération, le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) et la commune de Précy-le-Moult.

Réglementation spécifique (Arrêté Préfectoral) :

- Linéaire limité à **1,3 km** (sur les 80 km de cours d'eau de 1ère catégorie gérés par notre AAPPMA), garantissant l'accès des techniques traditionnelles en amont et en aval (secteurs des deux ponts et Malassis).
- Pêche pratiquée exclusivement aux **leurres et à la mouche**. *Le choix d'ouvrir ce parcours aux leurres a été pris pour y intégrer les jeunes générations et moderniser l'image du No-Kill.*
- Armement limité à **2 hameçons simples sans ardillon** (ou écrasé) au maximum par ligne.

Notre but n'est pas d'opposer les pratiques, mais bien de proposer une offre de pêche diversifiée, moderne et protectrice de la truite sauvage.

---

8. La vigilance face aux mouvements animalistes

Nous suivons de près les actions de certaines mouvances animalistes radicalisées qui remettent ouvertement en question la légitimité de notre loisir traditionnel. Face à ces attaques, notre meilleure ligne de défense reste la pédagogie, le calme et le factuel.

Nous devons rappeler avec force que les pêcheurs sont les premières sentinelles des rivières. Notre action bénévole quotidienne (présence au bord de l'eau, suivis scientifiques, création de frayères, chantiers de nettoyage, alertes pollution, sauvetages de poissons) fait de nous des acteurs incontournables et historiques de la protection de l'environnement aquatique**.**

---

9. Création et suivi des frayères à truites sur la Moyenne Cure

La reproduction naturelle de la truite fario constitue une priorité.

En novembre 2025, de beaux nids de reproduction avaient été observés. Cependant, les importants lâchers d'eau du barrage du Crescent au printemps (40 à 50 m^3/s) ont fortement déplacé les lits de gravier. Si certaines frayères ont disparu, d'autres sont intactes, et les pêches électriques de la Fédération montrent déjà une légère augmentation du nombre de truitelles de l'année.

Ces opérations permettront à terme de favoriser la reproduction naturelle de la truite et d'améliorer progressivement la capacité d'accueil de nos cours d'eau.

---

10. Régulation des cormorans

La pression de prédation reste intenable sur nos plans d'eau. En dépit de nos relances appuyées avec la Fédération auprès de la DDT et de l'OFB, l'administration a refusé de délivrer des quotas de tirs hivernaux pour la saison 2026/2027. Nous déplorons fermement cette décision.

---

11. Animation pêche à l'étang de Soeuvres

Animation à l'étang de Soeuvres : Le 29 juin, notre initiation de pêche à Fontenay-près-Vézelay a rencontré un franc succès. Transmettre notre passion est capital pour assurer la relève de nos structures bénévoles.

---

12. Sauvetage de poissons dans le bief du Moulin Léger

Notre association est également intervenue pour procéder au sauvetage des poissons présents dans le bief du **Moulin Léger sur le Cousin**. Le poisson a ensuite été déversé à l'étang de Marrault.

Ces interventions sont indispensables lorsque les conditions hydrologiques mettent en danger les populations piscicoles.

Elles illustrent concrètement le rôle que jouent les AAPPMA dans la protection des poissons et des milieux aquatiques.

---

13. Pollution et surveillance de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau reste une préoccupation majeure.

Plusieurs dossiers sensibles font l'objet d'un suivi juridique et technique rigoureux :

- le ru de Bazoches,
- l'usine des eaux du barrage de Saint-Agnan,
- Le déversement des eaux de l'usine de traitement des eaux usées de Véolia dans le Cousin durant 3 jours à la fin octobre,
- La pollution du ru de Baulches liée à l'usine de méthanisation de Provency. Sur ce dernier dossier, la Fédération a officiellement déposé plainte auprès du Procureur de la République d'Auxerre.

---

14. Bilan financier 2026 & Prévisions 2027

Notre trésorier va à présent vous exposer le détail des comptes. Nous retiendrons globalement :

- Des recettes sensiblement supérieures aux prévisions budgétaires.
- Des dépenses de fonctionnement parfaitement maîtrisées et conformes.
- La présentation des comptes arrêtés au 31 octobre 2026 pour approbation et quitus.

  Le budget prévisionnel 2027 continuera de privilégier les actions de terrain ayant un impact direct sur la protection de notre patrimoine piscicole, tout en conservant des finances saines.

Le nouveau Conseil d'Administration aura ensuite pour mission de définir les orientations de l'association pour les prochaines années.

---

15. Renouvellement du Conseil d'Administration et élection du Bureau

Nous arrivons bientôt au terme de notre mandat. Il va être procédé au renouvellement complet du Conseil d'Administration, qui élira dans la foulée le nouveau Bureau exécutif. Tous les postes clés sont ouverts aux bonnes volontés :

- Présidence & Vice-Présidence(s)
- Trésorerie
- Secrétariat
- 📢 *Appel à candidatures*

Conclusion

L’avenir de notre association est indissociable de la santé de nos rivières. Le changement climatique nous impose d'adapter nos pratiques ; nos 1 300 adhérents constituent une base solide pour regarder l'avenir avec confiance. Notre but reste inchangé : transmettre aux générations futures des cours d’eau vivants et peuplés de poissons sauvages.

Je remercie chaleureusement les membres du Conseil d'Administration, nos gardes, nos bénévoles dévoués ainsi que nos partenaires (Fédération, Communes, PNRM).

Merci à toutes et à tous pour votre engagement et votre confiance.